

**FR**

*ANNEXE*

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU  
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

CLOTHIANIDIN RB1

**Type(s) de produit**

TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro d'autorisation:** BE2019-0037

**Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides:** BE-0017141-0000

---

## Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	MAXFORCE PLATIN CLOTHIANIDIN RB1
---------------------------------	-------------------------------------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Bayer CropScience SA-NV
	Adresse	J.E. Mommaertslaan 14 1831 Diegem (Machelen) Belgique
Numéro de l'autorisation		BE2019-0037
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0017141-0000
Date de l'autorisation		23/07/2019
Date d'expiration de l'autorisation		15/07/2029

### 1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Bayer S.A.S.- Division Crop Science
Adresse du fabricant	16 rue Jean-Marie Leclair 69266 Lyon Cedex 09 France
Emplacement des sites de fabrication	Bayer S.A.S.- Division Crop Science site 1 Bayer SAS - Division Crop Science - Site Marle, Z.I. Antoine Laurent de Lavoisier F-02250 Marle-sur-Serre France  Bayer S.A.S.- Division Crop Science site 2 Norbert/Jacobson Co.—3060 Southpark Blvd 30294 Ellenwood, Georgia États-Unis d'Amérique

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	(E)-1-(2-chloro-1,3-thiazole-5-ylméthyl)-3-méthyl-2-nitroguanidine (chlothianidine)
Nom du fabricant	Bayer SAS
Adresse du fabricant	Alfred-Nobel-Str. 50 40789 Monheim am Rhein Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer AG site 1 Alte Heerstrasse 41538 Dormagen Allemagne

---

## Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(E)-1-(2-chloro-1,3-thiazole-5-ylm éthyl)-3-méthyl-2-nitroguanidine (chlothianidine)		substance active	210880-92-5	433-460-1	1,026 % (p/p)

### 2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: RB - Leurre (prêt à l'emploi) - gel

---

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>EUH208: Contient du (de la) 1,2-benzisothiazolin-3-one, 5-chloro-2-méthyl-isothiazol-3-one/2-méthyl-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.</p>
Conseils de prudence	<p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation nationale / régionale..</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation nationale / régionale..</p>

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1. Gel appât prêt à l'emploi pour l'élimination des blattes adultes ou au stade de nymphe et des poissons d'argent**

Type de produit	TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: <i>Periplaneta americana</i> Nom commun: autre: Blatte américaine Stade de développement: autre: Adultes et nymphes  Nom scientifique: autre: <i>Blatta orientalis</i> Nom commun: autre: Blatte orientale Stade de développement: autre: Adultes et nymphes  Nom scientifique: autre: <i>Blattella germanica</i> Nom commun: autre: Blatte germanique Stade de développement: autre: Adultes et nymphes  Nom scientifique: autre: <i>Ctenolepisma longicaudatum</i> Nom commun: autre: Poisson d'argent Stade de développement: autre: Population d'âge mixte
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  Gel appât prêt à l'emploi pour l'élimination des blattes adultes ou au stade nymphe et des poissons d'argent. Prévu pour une utilisation en : • Habitations - logements • Sites de manipulation/stockage de produits alimentaires • Bâtiments publics • Lieux abritant des animaux à petite échelle tels que les zoos, animaleries, chenils, cabinets vétérinaires, animaleries de laboratoire, etc. (uniquement dans les bâtiments, les sites de manipulation et de stockage des aliments, en excluant les étables, enclos et cages dans lesquels se trouvent les animaux).
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Ce produit doit être appliqué à l'aide d'un pistolet applicateur de gel ou d'une seringue adaptés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 0.1 - 0.3 g /m <sup>2</sup>  Dilution (%): 0  Nombre et fréquence des applications: La dose appliquée doit être ajustée en fonction de la densité d'infestation et du type de blattes observées :  1) Contre les blattes de petite taille, telles que les blattes germaniques adultes ou au stade de nymphe ( <i>Blattella germanica</i> ) :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,1 g/m<sup>2</sup> (infestation modérée, c.-à-d. blattes germaniques rarement visibles pendant la journée).</li> <li>• 0,2 g/m<sup>2</sup> (infestation sévère, c.-à-d. blattes germaniques fréquemment visibles pendant la journée), à raison de 2 gouttes de 0,1 g/m<sup>2</sup>.</li> </ul> <p>Le gel appât doit rester en place pendant au moins 14 jours pour une efficacité optimale. Un mois plus tard, l'application du gel appât peut être renouvelée si des blattes sont toujours visibles.</p> <p>2) Contre les blattes de grande taille, telles que les blattes orientales adultes ou au stade de nymphe (<i>Blatta orientalis</i>), la dose est de 0,2 g/m<sup>2</sup>, à raison de 2 gouttes de 0,1 g/m<sup>2</sup>. Le gel appât doit rester en place pendant au moins 4 semaines pour une efficacité optimale. Si des blattes sont toujours visibles, l'application du gel appât peut être renouvelée.</p> <p>3) Contre les blattes américaines adultes ou au stade de nymphe (<i>Periplaneta americana</i>), la dose est de 0,2 g/m<sup>2</sup> ou 0,3 g/m<sup>2</sup>, à raison de 2 ou 3 gouttes de 0,1 g/m<sup>2</sup>, respectivement. Le gel appât doit rester en place pendant au moins 12 semaines pour une efficacité optimale. Si des blattes sont toujours visibles, l'application du gel appât peut être renouvelée.</p> <p>4) Contre les poissons d'argent (<i>Ctenolepisma longicaudatum</i>), la dose est de 0,1422 g/m<sup>2</sup>. Le gel appât doit rester en place pendant au moins 8 semaines pour une efficacité optimale. Si des poissons d'argent sont toujours visibles, l'application du gel appât peut être renouvelée.</p> <p>Quels que soient les organismes cibles: ne pas appliquer plus d'une fois par mois.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Cartouche et seringue, en plastique : PE, 10 - 30 g</p> <p>Capuchon fourni (l'applicateur peut être refermé ; le piston est fourni avec des canules d'application, incluses dans les lots (PP))</p>

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir sections 5.1 et 6

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir section 5.2

---

**4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir section 5.3

**4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Voir section 5.4

**4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Voir section 5.5

---

## Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION<sup>1</sup>

### 5.1. Consignes d'utilisation

- Le produit biocide (b.p.) est distribué à l'aide d'un applicateur gel adapté. Une fois le traitement terminé, retirez la cartouche vide et jetez-la en toute sécurité. Si la cartouche n'est que partiellement utilisée, retirez-la de l'applicateur, scellez-la avec le capuchon fourni et rangez-la comme indiqué.

- Avant le traitement, les utilisateurs professionnels doivent inspecter la zone à traiter afin d'identifier les sites d'infestation de blattes et de lépismes gris, par ex. en utilisant des pièges et/ou des aérosols à chasser, en recherchant les crottes, les peaux moulées et les caisses d'œufs etc...

- Pour une efficacité maximale, le b.p. doivent être placés dans et autour des refuges de blattes et, si possible, entre ces zones et les sources de nourriture.

De plus, pour une efficacité optimale, toute source naturelle de nourriture appétissante pour les blattes doit être retirée de la zone infestée afin de favoriser l'ingestion de l'appât.

Le produit biocide doit être placé en traitement localisé à proximité des coins, fissures et crevasses (par exemple derrière ou sous les équipements et meubles comme les comptoirs, les réfrigérateurs, les cuisinières, les éviers, les baignoires, etc.), les vides, les conduits techniques, les cages d'ascenseur, tuyauterie, ....

Le p.b. est particulièrement utile dans les zones sensibles où l'utilisation de formulations insecticides conventionnelles est restreinte, par ex. à proximité d'équipements électriques et électroniques, etc. Lorsque l'immigration de blattes a été identifiée, le placement d'appâts supplémentaires dans les zones périphériques du site facilitera le contrôle. Appliquer le p.b. directement sous forme de taches ou de minces rubans sur les surfaces dans les zones cibles identifiées. Il doit être placé hors de vue et là où l'intensité lumineuse est faible. Placez les points d'appât dans des endroits inaccessibles aux enfants ou aux animaux domestiques. Éviter l'application dans des endroits excessivement poussiéreux, humides ou gras. Ne pas appliquer dans les zones soumises à un nettoyage humide. Ne pas appliquer sur des zones qui ont été récemment traitées avec d'autres insecticides et ne pas contaminer l'appât avec d'autres insecticides.

Un effet sur la population de blattes peut être attendu très rapidement, les blattes mortes étant visibles dans les 24 heures suivant le traitement. Les niveaux de contrôle maximum sont atteints entre six jours et deux mois après le traitement, en fonction du niveau d'infestation et tant que le gel est présent. Là où les infestations sont élevées, inspectez les taches appliquées du b.p. régulièrement (une fois par mois) et faites d'autres demandes si nécessaire. Ne l'appliquez cependant pas plus d'une fois par mois.

À utiliser contre les poissons d'argent gris : placez de nombreuses petites gouttes dans les zones où les poissons d'argent gris se cachent et vivent. Ces zones peuvent se trouver sous/derrière les plinthes, sous les parements en bois ou dans d'autres zones offrant une couverture.

Pas pour un usage d'entretien.

Ne pas appliquer dans les enclos et les cages des animaux.

L'élimination des anciens appâts/taches de gel doit être effectuée par un opérateur professionnel de lutte antiparasitaire.

LIRE TOUTES LES PRÉCAUTIONS AVANT UTILISATION

INFORMER LE TITULAIRE DE L'ENREGISTREMENT SI LE TRAITEMENT EST INEFFICACE

NE PAS APPLIQUER SUR DES SURFACES ABSORBANTES

NE PAS EXPOSER LES GOUTTES D'APPÂT À LA LUMIÈRE DU SOLEIL OU AUX SOURCES DE CHALEUR

PROTÉGER DE LA PLUIE

### 5.2. Mesures de gestion des risques

Éviter l'application dans des endroits excessivement poussiéreux, humides ou gras. Appliquer uniquement sur les zones non soumises à un nettoyage humide. Portez une attention particulière aux fissures, crevasses et autres points d'entrée habituellement utilisés par les insectes, ainsi qu'aux zones situées derrière ou sous les machines, les équipements de cuisine et de salle de bain ou les canalisations. Le produit peut être placé dans des vides, des gaines techniques, des cages d'ascenseur, des équipements électriques et électroniques, etc.

• Non destiné à être utilisé dans des écuries, des enclos ou des cages pour animaux. Non recommandé pour une utilisation dans les installations pour oiseaux insectivores et reptiles.

---

<sup>1</sup>Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.



- 
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux non ciblés.
  - Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 pendant la phase de manipulation du produit.
  - Évitez tout contact avec la peau.
  - Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation.
  - Ne pas utiliser/appliquer directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux ou de boissons, ni sur des surfaces ou ustensiles susceptibles d'être en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des boissons et du bétail/animaux de compagnie. Ne pas appliquer directement sur les surfaces sur lesquelles des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux sont stockés, préparés ou consommés.
  - Lieu inaccessible aux enfants, aux animaux domestiques et aux animaux non ciblés.
  - N'essayez pas d'ouvrir ou de remplir les cartouches.

### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un CENTRE ANTIPOISON (pour la Belgique : +32 70 245 245) ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver la peau avec de l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON (pour la Belgique : +32 70 245 245) ou un médecin.

Conseils au personnel médical et soignant :

Fournir un traitement symptomatique et de soutien.

POUR UNE DEMANDE D'AVIS MÉDICAL, GARDEZ L'EMBALLAGE OU L'ÉTIQUETTE À PORTÉE DE MAIN ET APPELEZ VOTRE CENTRE ANTIPOISON LOCAL [pour la Belgique : 070 245 245 ].

### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

- Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales.
- Les gouttes de gel indésirables peuvent être retirées en essuyant rapidement après l'application à l'aide d'un chiffon imbibé d'une solution de chlorure de sodium à 5 %. Les éponges/chiffons utilisés doivent être éliminés comme des déchets solides.
- Le gel usagé peut être retiré à l'aide de spatules et éliminé comme un déchet solide.

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sûr. Conserver à l'abri de la lumière.

Durée de conservation à température ambiante : 24 mois

---

## Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

Information :Ce produit peut tacher certains matériaux fragiles, par exemple les textiles. En cas de doute, appliquer d'abord sur une petite surface non visible.

La résistance potentielle des insectes cibles à la clothianidine est un problème potentiel et, de ce fait, des mesures de gestion des résistances devront être incluses dans l'autorisation des produits. Ces mesures pourront inclure notamment (mais sans s'y limiter) les facteurs suivants :

- Des procédures d'assainissement et toutes les autres mesures de prévention des infestations (mesures non chimiques) doivent être mises en place.
- Les produits doivent toujours être utilisés conformément aux recommandations de la notice, s'agissant de la dose à appliquer et du délai à respecter entre les traitements. Il convient d'appliquer la dose efficace, et non des doses supérieures ou inférieures.
- Les traitements doivent être alternés avec des produits ayant des modes d'action différents, c.-à-d. en évitant d'alterner entre différents néonicotinoïdes. Il est conseillé d'éviter d'utiliser Maxforce Platin de façon exclusive et continue comme unique agent pour l'élimination des blattes. Maxforce Platin doit être utilisé comme l'un des composants d'un programme global de lutte contre les nuisibles intégrant des formulations en gel avec des aliments de base différents, et des produits d'autres classes chimiques avec des méthodes d'application différentes.
- Les niveaux d'efficacité doivent être surveillés (contrôles réguliers), et les cas d'efficacité limitée doivent être étudiés pour identifier le cas échéant le développement d'une forme de résistance, sachant que les conditions sanitaires et la proximité de refuges non traités peuvent contribuer au risque de ré-infestation.
- Si les dosages spécifiés sur l'étiquetage ont été correctement appliqués, mais si le niveau d'élimination attendu n'a pas été atteint et si des signes de résistance sont constatés, l'utilisation de tout produit partageant le même mode d'action, en particulier les néonicotinoïdes, doit être évitée.
- Si des signes de résistance commencent à apparaître (tels que mis en évidence par l'échec de l'élimination ou via la procédure de test), tous les efforts possibles devront alors être déployés afin d'éradiquer la population. Les mesures nécessaires à l'éradication seront variables selon les différentes situations et peuvent nécessiter de recourir à un certain nombre de procédures faisant appel à des mesures chimiques et non chimiques.

Ce produit biocide contient de la Clothianidine dangereuse pour les abeilles.